

Faits divers - Justice > Affaire des fausses délibérations : le maire d'Aurons, André Bertero, condamné à 18 mois de prison avec sursis et 10 ans d'inéligibilité

# Affaire des fausses délibérations : le maire d'Aurons, André Bertero, condamné à 18 mois de prison avec sursis et 10 ans d'inéligibilité

Par Jeremy NOÉ jnoe@laprovence.com

Publié le 16/07/25 à 15:17

Commenter

Partager



Au centre, André Bertero accompagné de son conseil et de soutiens à la sortie de l'audience, mercredi 16 juillet.

/ PHOTO JEREMY NOÉ

Écouter le résumé (1:01)

Écouter l'article (1:26)

Aurons

### L'élú était accusé d'avoir falsifié 115 délibérations, dont 33 au préjudice du Département et de la Drac pour un montant d'1,2 million d'euros. L'élú n'a fait aucun commentaire à l'énoncé de la décision. Il a 10 jours pour faire appel.

Dans un premier temps, il avait reconnu les faits, avant de se rétracter au fil de la [procédure](#). André Bertero, le maire d'Aurons, avait pris l'habitude de rédiger, antidater et adopter des délibérations - jusqu'à 115 examinées par le tribunal - au nez et à la barbe de son conseil municipal.

**À lire aussi : Trois ans de prison dont deux de sursis et 10 ans d'inéligibilité requis contre le maire d'Aurons André Bertero**

**À voir aussi : Violences en réunion : 12 mois de prison avec sursis pour l'élú Sébastien Jibrayel**

Jugé pour faux et usage de faux, escroquerie, prise illégale d'intérêts et détournements de fonds publics, il a été déclaré coupable, ce mercredi 16 juillet.

André Bertero est condamné à 18 mois de prison avec sursis, une peine d'amende de 20 000 euros et 10 ans d'inéligibilité avec exécution provisoire. L'élú devra en outre verser 5 000 euros à la commune d'[Aurons](#) au titre du préjudice moral et 1 000 euros de frais de justice, et les mêmes sommes au Conseil départemental.

L'édlie devra aussi payer 48 253 euros à l'agent judiciaire de l'État. La somme avait été demandée par la Drac au titre du préjudice matériel, dans le cadre de subventions attribuées pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque et de l'acquisition de matériel et de mobilier pour la même médiathèque.

L'élú a dix jours pour faire l'appel. Abordés à la sortie de l'audience, ni lui ni son conseil, Me Mattei, n'ont souhaité commenter dans l'immédiat.

L'audience qui statuera sur les intérêts civils est programmée pour le 21 mai 2026.

Démarrez la conversation

Votre opinion compte pour nous. Rejoignez la communauté laprovence.com en réagissant sur l'article Affaire des fausses délibérations : le maire d'Aurons, André Bertero, condamné à 18 mois de prison avec sursis et 10 ans d'inéligibilité.

## Offre Numérique

Je m'abonne sans engagement

Accès illimités à tous les articles sur le site et l'application

## En continu

- 19:22 Une sortie de route fait deux blessés dans les Alpes-de-Haute-Provence
- 19:15 Incendie à Martigues : une nuit d'angoisse pour les riverains évacués in extremis
- 19:09 Festival OFF : "Fragment(s)", où l'on danse autour d'une statue
- 19:00 Municipales 2026 à Gardanne : Bruno Priouret (RN), qui doit "trouver dix personnes solides", officialise sa candidature
- 18:55 Ludi Briques ouvre son espace créatif autour des Lego à Salon-de-Provence
- 18:54 Football : Nisa Saveljic, conseiller de l'actionnaire, "très triste" pour le FC Martigues
- 18:45 Un banc rouge pour lutter contre les violences faites aux femmes inauguré à Saint-Martin-de-Crau
- 18:30 Une hausse globale des impôts préconisée à Gréasque par la Chambre régionale des comptes

Plus d'infos →

Une info ? Un témoignage ?

Contactez-nous

## Les plus lus

- Marseille : l'incendie du Roy d'Espagne a été maîtrisé  
FAITS DIVERS - JUSTICE
- "J'ai demandé qu'on le change, ils ont refusé" : son véhicule acheté en leasing n'en finit pas de tomber en panne  
RÉGION
- Incendie à Martigues : 2 maisons touchées par les flammes, 200 hectares partis en fumée  
RÉGION